

RESIDENCE DU RUANDA

Territoire de Kibungu

Kibungu ,le 30 avril '58



N° 1392 Just. 1/02/LD

Aff. NDABIKUNZE

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

DANSE

à

Kigali

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre N° 3394 /R.M.P. 10.352/D
du 17 avril dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ex
s/chef Ndabikunze ,interpellé(comparu par occasion) soussigne
sa déclaration:

"Je réclame seulement le remboursement de 4 I.C.
et 3 I.B. Ensuite j'ignore que les 2.359 fr. re-
présentaient 4 I.C. et 13 I.B. Je n'ai que rem-
boursé aux contribuables: 4 I.C et 3 I.B. "

Ndabikunze

l'Agent Territorial
L.De Zutter

A handwritten signature in ink, appearing to be "L. De Zutter", written over a horizontal line.

Kigali , le 17 avril 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3394/RMP.IO.352/D

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Aff. NDABIKUNZE.

MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir d'urgence quelles sommes le sous-chef NDABIKUNZE a restituées à ses contribuables, sommes qui ont été utilisées par la suite par ces contribuables pour payer leurs impôts en retard.

A ce sujet, il y aurait lieu d'interpeller notamment le chef KANYANGIRA. En effet NDABIKUNZE réclame le paiement de 2.359,- frs auquel il a été notamment condamné et qui est relatif à des sommes remboursées à ses contribuables, lesquels ont affecté ce paiement à l'apurement de leurs impôts.

Les 2.359,- frs représentaient 4 IC et 13 IB. Or ces contribuables n'ont affecté le remboursement par Ndabikunze qu'à l'achat de 4 IC soit 922I02, 944437 - 944484 et 944495 et 3 IB soit 95I208 à 95I210.

Ndabikunze a-t-il remboursé les 10 IB restant?

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
A. DANSE,